

DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
Parking des Flots bleus

Exploitation d'un emplacement sur le domaine public pour la vente à emporter à partir d'un véhicule aménagé

Document de consultation

OBJET

Occupation temporaire et précaire d'un emplacement situé sur le domaine public communal, Boulevard Thiers (parking dit des Flots bleus), pour une activité de vente à emporter, type jus de fruits frais, smoothies, café et petite pâtisserie, à partir d'un véhicule aménagé.

NATURE JURIDIQUE

De par la localisation de l'emplacement sur le domaine public communal, l'emplacement donnera lieu à la délivrance d'un permis de stationnement.

De ce fait, l'occupation de cet emplacement ne pourra consister qu'au stationnement d'un véhicule boutique aménagé pour la restauration et respectant les normes d'hygiène alimentaire.

Il est ici rappelé que le permis de stationnement correspondant à l'occupation, ne constitue aucun droit réel pour son titulaire.

CONDITIONS DE L'OCCUPATION

- L'occupant devra utiliser l'emplacement exclusivement en vue de son activité de petite restauration.
- L'occupant sera dûment immatriculé au registre du commerce et des sociétés ou au registre des métiers.
- L'exploitation sera personnelle, soit en nom propre soit par le gérant de la société.
- L'emplacement comprend une surface approximative de 12 m² sur laquelle pourra être installé le véhicule, sans éléments de terrasse.
- Un branchement électrique avec une capacité de 2 kilowatts est fourni, ainsi qu'un raccordement aux eaux usées. Il est à noter qu'il n'y a pas d'arrivée d'eau.
- L'occupant s'engage à ouvrir son commerce à minima du début des vacances scolaires d'avril à la fin des vacances d'automne.
- L'occupant s'engage à s'inscrire dans une démarche vertueuse en matière de réduction, récupération, tri et valorisation des déchets.
- L'aménagement devra faire l'objet d'un projet préalable qui sera, après accord de l'autorité municipale, annexé au permis de stationnement.
- L'occupant fera son affaire du respect des règles de sécurité, des règles d'hygiène alimentaire et veillera à ce que l'ordre public ne soit pas troublé.
- L'occupant devra maintenir en état de propreté les abords de son emplacement.
- L'occupant assurera sa responsabilité civile et en tant que de besoin ses biens personnels.
- L'occupant supportera tous les frais, (travaux, abonnements et consommations) inhérents aux raccordements aux différents réseaux (eaux usées, électricité notamment).
- Le stationnement continu du véhicule ne pourra pas dépasser 5 jours consécutifs.

DUREE

- Le permis de stationnement est délivré, à titre essentiellement précaire et révocable sans indemnités pour tout motif d'intérêt général, pour une durée de 3 ans.
- Le début de l'exploitation est prévu à compter du 08 juillet 2024.

REDEVANCE

- L'occupant proposera une redevance annuelle.
- Le montant plancher est fixé à : **2 000,00 € ***

*Montant plancher = aucune proposition en dessous de 2000€ ne pourra être acceptée mais il est possible de proposer un montant supérieur.

- La première année, la redevance sera calculée prorata temporis.
- Le tarif d'occupation de l'emplacement sera fixé et réactualisé chaque année par délibération du conseil municipal ou par le maire, par délégation du conseil municipal.

GARANTIE BANCAIRE

- Une promesse de garantie bancaire, égale au montant annuel de la redevance fixe, devra être sollicitée par ce dernier auprès de sa banque et présentée dans son offre.
- Une garantie bancaire de versement de la redevance annuelle devra obligatoirement être remise par l'occupant au service de la Commande Publique de la Ville de Saint-Jean-de-Luz à l'issue de la signature du contrat.
- Cette garantie bancaire devra ensuite être renouvelée chaque année avant le 1^{er} décembre de l'année n-1.
- A défaut de remise de la garantie bancaire annuelle après signature de la convention, puis chaque année avant le 1^{er} décembre, et après mise en demeure restée un mois sans effet, la convention sera résiliée par la Ville et sans indemnité pour le titulaire.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Processus d'évaluation des candidatures et des offres :

- La liste des candidats admis sera établie par un jury qui procédera à l'ouverture des enveloppes contenant les candidatures et décidera de l'élimination des candidats dont les justifications seront insuffisantes au regard des garanties professionnelles et financières détaillées dans le présent cahier des charges.
- Après réception des candidatures, les dossiers seront examinés par un jury de sélection.
- Ce jury validera la conformité des dossiers de candidature reçus sur la base des principes et critères présentés précédemment.
- Les dossiers incomplets ou ne satisfaisant pas aux conditions d'admissibilité seront rejetés et ne seront pas évalués par le jury.
- Au terme du processus de sélection, l'ensemble des candidats recevront une notification par courrier (courrier de rejet ou courrier d'admission avec information sur les démarches à suivre).

Critères d'analyse des offres

Le choix du candidat sera effectué au regard des critères suivants :

- **Offre financière (20%)**
- **Dossier personnel (30%)**
 - Expériences professionnelles
 - Motivation du candidat
 - Implication dans la vie locale
- **Projet (50%)**
 - Faisabilité et pérennité,
 - Offre et gamme de prix accessibles et adaptées,
 - Les engagements en termes de développement durable : éco-responsabilité de l'exploitation, démarche respectueuse de l'environnement.

RESILIATION

- L'occupant pourra mettre fin à l'autorisation par lettre en R.A.R., adressée à la commune avec préavis de 2 mois sur motif dûment justifié.
- La commune pourra mettre fin à l'autorisation, dans l'intérêt général et sans indemnité, pour non-paiement de la redevance ou pour motif de trouble à l'ordre public, à tout moment, ou en cas d'urgence, par lettre en R.A.R. adressée à l'occupant avec préavis de 6 jours.par lettre en R.A.R.

JURIDICTION COMPETENTE

Les litiges, interprétations relatives aux conditions d'attribution du permis de stationnement relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de PAU.

Lu et approuvé

Le candidat

Nom :

Prénom :

Signature



PROPOSITION DU CANDIDAT
Parking des Flots bleus

Candidat :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Type d'exploitation :

Personnelle N° SIRET :
RCS :

Société N° SIRET :
RCS :

Raison sociale :

Adresse du siège social :

Offre du Candidat :

- Redevance annuelle :

Pièces à joindre :

- Lettre de motivation et de présentation de l'activité détaillée (concept, produits) faisant notamment état de l'expérience professionnelle du candidat.
- Descriptif complet du véhicule aménagé avec photo.
- Garantie bancaire
- Kbis

Signature du candidat